



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, **le vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>26 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés</u> : Madame Véronique BOURCIER et Messieurs Jean-Michel DEBAINS et Nicolas RUBERTI. <u>3 pouvoirs</u> : Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER) ; Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON). <u>Secrétaire de séance</u> : Merlene DESILES.
<u>Nombre de conseillers en exercice : 29</u>	

N° 18.063

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 16 février 2018 à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations de cette séance.

A l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 16 février dernier :

- **ADOPTENT** la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>26 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïc CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés :</u> Madame Véronique BOURCIER et Messieurs Jean-Michel DEBAINS et Nicolas RUBERTI. <u>3 pouvoirs :</u> Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER) ; Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 29	

N° 18.064

DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale des dernières décisions prises par délégation du Conseil Municipal conformément à l'art. L-2122-22 du C.G.C.T.

I- Déclarations d'intention d'aliéner : Non-exercice du droit de préemption sur les immeubles suivants :

- Section B numéro 919(p) sis Le Grand Chenement à Liffré et appartenant à la Mr SILVESTRE Gérard ;
- Section BL numéro 217 sis 6 Allée de Sternes à Liffré et appartenant à Mr et Mme DEROY François ;
- Section BK numéro 151 sis 15 Rue Marguerite Duras à Liffré et appartenant à Mr et Mme BROUSSAULT Régis ;
- Section BB numéro 80 sis 12 Rue de Rennes à Liffré, les parcelles cadastrées section BB numéros 81, 82, 83, 84, 85 sis 10 Rue de Rennes à Liffré et les parcelles cadastrées section BB numéros 215, 216 sis Le Bourg à Liffré et appartenant à l'entreprise GASNIER Promotion ;
- Section BH numéro 303 sis Moulin à vent à Liffré et appartenant à Lamotte Aménageur lotisseur.

II - Décisions

N° 18.059 - Régularisation location de la propriété sise 24 rue de la Bretonnière

N° 18.060 - Location de la propriété sise 24 rue de la Bretonnière

N° 18.061 - Avenant n°4 au marché 14.014 passé avec le cabinet G2C pour le marché d'études dans le cadre de la révision générale du PLU de Liffré

III - Marchés passés par délégation

Consultation	Attributaire	Montant HT	Date signature marché
Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du restaurant J. Prévert	FOURNEL THOMAS ARCHITECTURE 1 place du Maréchal Juin 35102 RENNES	36 750,00 €	15/02/2018

*Marchés passés par le biais du groupement de commande mis en place par LIFFRE CORMIER
COMMUNAUTE*

Consultation	Attributaire	Montant HT	Date signature marché
Contrôle de la qualité de l'air dans les bâtiments communaux	ABIOLAB-ASPOSAN 60 allée Saint-Exupéry 38330 MONTBONNOT SAINT- MARTIN	8 258,00 €	Notifié le 31/01/2018

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de ces informations.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>26 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés :</u> Madame Véronique BOURCIER et Messieurs Jean-Michel DEBAINS et Nicolas RUBERTI. <u>3 pouvoirs :</u> Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER) ; Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.065

MODIFICATION DE POSTE

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiées portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la demande écrite en date du 8 mars 2018 de l'agent pour être nommée au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe suite à réussite au concours,

CONSIDERANT que l'agent exerce des fonctions relevant de la catégorie B au sein de la Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et des services techniques,

Madame OULED-SGHAÏER, conseillère municipale déléguée au personnel communal, informe l'assemblée communale qu'un agent nommé au grade d'adjoint administratif le 1^{er} janvier 2017 et exerçant ses fonctions au sein de la direction de l'aménagement, de l'urbanisme et des services techniques a obtenu le concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe et est inscrit sur la liste d'aptitude du CDG 35. L'agent a exprimé la demande d'être nommé sur ce grade.

Au regard des missions exercées par l'agent au sein de son service d'affectation, le Directeur Général Adjoint en charge de l'aménagement, de l'urbanisme et des services techniques, la Directrice Générale des Services et la Directrice Générale Adjointe en charge des ressources humaines ont émis un avis favorable à cette nomination.

Afin de pouvoir accéder à la demande de l'agent il convient de modifier une poste d'adjoint administratif selon les modalités ci-après :

Poste à modifier				Poste après modification			
Filière	Poste	Temps de travail	Référence et date de création	Filière	Poste	Temps de travail	Date d'effet
Administrative	Adjoint administratif	Temps complet	Del n°2009-294 du 27 novembre 2009 créant un emploi d'adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps complet	Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1 ^{er} avril 2018

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification d'un poste d'adjoint administratif à temps complet en un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2018 conformément aux dispositions précisées ci avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>26 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés</u> : Madame Véronique BOURCIER et Messieurs Jean-Michel DEBAINS et Nicolas RUBERTI. <u>3 pouvoirs</u> : Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER) ; Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON). <u>Secrétaire de séance</u> : Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.066

AVENANT AU BAIL POUR LA LOCATION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

VU l'avis favorable de la commission n°4 du 1^{er} mars 2018 ;

Madame BRIDEL, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée communale qu'un bail entre la ville de Liffré et le SIVOM du Pays de Liffré a été signé le 26 mars 1993 pour la location, à compter du 1^{er} janvier 1993, des locaux de l'école de musique au centre multi-activités, d'une surface d'environ 260 m², comprenant le bureau du Directeur, quatre salles d'instruments et deux salles de répétition.

Ce contrat a été déterminé dans les conditions suivantes :

- Loyer annuel de 24 600 francs, révisé chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction publié par l'INSEE, payé trimestriellement et à terme échu
- Frais de chauffage et d'éclairage réclamés au mois de février de chaque année pour la consommation de l'année précédente

Ce bail a été repris par substitution de plein droit par la Communauté de communes du Pays de Liffré le 1er mai 2000, puis par Liffré-Cormier Communauté le 1er janvier 2017.

En septembre 2017, un bâtiment modulaire Portakabin a été installé par Liffré-Cormier Communauté à côté du centre multi-activités destiné à accueillir les activités de l'école de musique.

Ce nouveau bâtiment génère des charges d'électricité facturées par le fournisseur à la Ville de Liffré. Ces charges sont donc à refacturer à Liffré-Cormier Communauté.

Il est proposé un avenant au bail de location afin de convenir des modalités de facturation des charges d'électricité supportées par la Ville de Liffré pour le bâtiment modulaire Portakabin de Liffré-Cormier Communauté depuis son installation. Les frais seront réclamés au mois de février de chaque année pour la consommation de l'année précédente.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de l'avenant n°1 au bail pour la location des locaux de l'école de musique intégrant les modalités de facturation des charges d'électricité supportées par la Ville de Liffré pour le bâtiment modulaire Portakabin de Liffré-Cormier Communauté depuis son installation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>26 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés</u> : Madame Véronique BOURCIER et Messieurs Jean-Michel DEBAINS et Nicolas RUBERTI. <u>3 pouvoirs</u> : Véronique BOURCIER (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER) ; Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON). <u>Secrétaire de séance</u> : Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.067

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES AU TITRE DE
L'EXERCICE 2017**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

Madame BRIDEL, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée communale que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Ainsi, au titre de l'exercice 2017, le bilan suivant peut être dressé :

ETAT DES ACQUISITIONS 2017								
Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Date de l'acte	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de cession	Montant	Budget
Terrain nu	Lieudit Le Vicier	B 348	21/04/17	Monsieur ROUZEL Jean	Commune	Amiable	6 915 € + 1 115 € frais d'acte	Principal
Propriété bâtie	3 rue de la Mairie / Lieudit La	BD 194-190 B 384	20/05/17	Madame MACE épouse BOUDAUD	Commune	Amiable	118 000 €	Réserves foncières

	Pature							
Terrain nu	Rue La Fontaine	BB 178-179	14/06/17 et 20/06/17	Etat	Commune	Amiable	120 000 € + 2 600 € frais d'acte	Réserves foncières
Terrain bâti	4 rue des Ecoles	BD 241	08/12/17	Consorts RIMPOT	Commune	Préemption	185 000 € + 8 690 € frais d'agence	Réserves foncières

ETAT DES CESSIONS 2017

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Date de l'acte	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de cession	Montant	Budget
Terrain nu	84 rue de Fougères	BA n°187	2 février 2017	Commune	M. et Mme GOSSET	Amiable	60 €	Principal
Terrain nu	La Croix de la Mission-Beaugé-Sévailles	AY n°31-21-18-19-90-88-86-81	26 septembre 2017	Commune	LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE	Amiable	333 917.15 €	Parc d'activités de Sévailles

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions immobilières au titre de l'exercice 2017, conformément aux tableaux ci-dessus ;
- **ANNEXE** ce bilan au compte administratif de l'exercice 2017.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>27 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>2 excusés :</u> Messieurs Jean-Michel DEBAINS et Nicolas RUBERTI. <u>2 pouvoirs :</u> Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.068

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12 ;

VU la transmission des comptes de gestion par Madame La Comptable des Finances Publiques de l'exercice 2017 des neufs budgets de la collectivité ;

CONSIDERANT que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du administratif avec une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local ;

CONSIDERANT la nécessaire approbation des comptes de gestion préalablement à l'approbation des comptes administratifs ;

Madame BRIDEL, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée communale que les travaux de rapprochement de comptabilité entre les services de la Ville et ceux de la trésorerie de Liffré ont abouti à une parfaite concordance dans les exécutions comptables de l'exercice 2017 et dans la reprise des soldes d'exécution 2016.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCLARE**, à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le receveur pour le budget général de la commune et pour les budgets annexes (bâtiments commerciaux, Parc d'activités de Sevailles, La Quinte/La Bretonnière, régie de transport, gendarmerie, réserves foncières, du service d'assainissement collectif et du service d'adduction d'eau potable), visés et certifiés par l'ordonnateur sont conformes aux comptes de l'ordonnateur et n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>27 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>2 excusés :</u> Messieurs Jean-Michel DEBAINS et Nicolas RUBERTI. <u>2 pouvoirs :</u> Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.069

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12 ;

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et notamment son article 107 relatif à la transparence financière ;

VU la DCM n° 18.068 portant approbation des comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par Madame la Comptable des Finances Publiques du centre de Liffré pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes ;

Madame BRIDEL, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée communale que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

L'exécution 2017 des différents budgets s'est réalisée conformément aux prévisions, complétées des décisions modificatives nécessaires.

Madame BRIDEL présente les comptes administratifs 2017 des neuf budgets ouverts au titre de l'exercice 2017 sont soumis à approbation :

- Budget principal
- Budget Eau
- Budget Assainissement
- Budget Bâtiments commerciaux
- Budget Régie de transport
- Budget Gendarmerie
- Budget PA de Sévailles
- Budget La Quinte/La Bretonnière
- Budget Réserves foncières

BUDGET PRINCIPAL						
	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		624 566,76		554 233,24	0,00	1 178 800,00
Opérations de l'exercice	8 109 827,01	8 405 851,70	2 431 413,63	2 630 961,29	10 541 240,64	11 036 812,99
TOTAUX	8 109 827,01	9 030 418,46	2 431 413,63	3 185 194,53	10 541 240,64	12 215 612,99
Résultat de clôture		920 591,45		753 780,90		1 674 372,35

BUDGET EAU						
	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		50 794,67		399 275,53	0,00	450 070,20
Opérations de l'exercice	154 740,62	311 579,66	431 095,88	133 204,57	585 836,50	444 784,23
TOTAUX	154 740,62	362 374,33	431 095,88	532 480,10	585 836,50	894 854,43
Résultat de clôture		207 633,71		101 384,22		309 017,93

BUDGET ASSAINISSEMENT						
	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		187 330,11		426 714,11	0,00	614 044,22
Opérations de l'exercice	138 830,95	438 737,17	232 647,44	135 429,65	371 478,39	574 166,82
TOTAUX	138 830,95	626 067,28	232 647,44	562 143,76	371 478,39	1 188 211,04
Résultat de clôture		487 236,33		329 496,32		816 732,65

BUDGET BATIMENTS COMMERCIAUX						
	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 598,47		290 894,68	0,00	296 493,15
Opérations de l'exercice	84 053,57	128 318,86	182 395,26	24 408,16	266 448,83	152 727,02
TOTAUX	84 053,57	133 917,33	182 395,26	315 302,84	266 448,83	449 220,17
Résultat de clôture		49 863,76		132 907,58		182 771,34

BUDGET REGIE DE TRANSPORT						
	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 733,17		13 156,00	0,00	18 889,17
Opérations de l'exercice	31 737,12	30 000,00		6 578,00	31 737,12	36 578,00
TOTAUX	31 737,12	35 733,17	0,00	19 734,00	31 737,12	55 467,17
Résultat de clôture		3 996,05		19 734,00		23 730,05

BUDGET GENDARMERIE						
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			330 374,30		330 374,30	0,00
Opérations de l'exercice	25 287,72		63 410,24	649 000,00	88 697,96	649 000,00
TOTAUX	25 287,72	0,00	393 784,54	649 000,00	419 072,26	649 000,00
Résultat de clôture	25 287,72			255 215,46		229 927,74

BUDGET PARC D'ACTIVITES DE SEVALLES						
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		878,24	350 839,52		350 839,52	878,24
Opérations de l'exercice	348 771,30	330 485,15	0,00	348 771,30	348 771,30	679 256,45
TOTAUX	348 771,30	331 363,39	350 839,52	348 771,30	699 610,82	680 134,69
Résultat de clôture	17 407,91		2 068,22		19 476,13	

BUDGET LA QUINTE / LA BRETONNIERE						
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 363 876,49	652 944,31		652 944,31	1 363 876,49
Opérations de l'exercice	983 549,43	661 194,31	661 194,31	652 944,31	1 644 743,74	1 314 138,62
TOTAUX	983 549,43	2 025 070,80	1 314 138,62	652 944,31	2 297 688,05	2 678 015,11
Résultat de clôture		1 041 521,37	661 194,31			380 327,06

BUDGET RESERVES FONCIERES						
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	205 440,34		27 976,12		233 416,46	0,00
Opérations de l'exercice	56 743,14		1 145 434,35		1 202 177,49	0,00
TOTAUX	262 183,48	0,00	1 173 410,47	0,00	1 435 593,95	0,00
Résultat de clôture	262 183,48		1 173 410,47		1 435 593,95	

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire de la salle. Il est procédé au vote pour l'ensemble des comptes administratifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes administratifs de l'exercice 2017, pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.
- **ARRETE** les résultats définitifs de l'exécution budgétaire 2017 du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes tels que présentés ci-dessus.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>27 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>2 excusés :</u> Messieurs Jean-Michel DEBAINS et Nicolas RUBERTI. <u>2 pouvoirs :</u> Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.070

CESSION DE LA REGIE DE TRANSPORT PUBLIC ET CLOTURE DU BUDGET ANNEXE

VU la délibération 12.045 en date du 17 février 2012 portant création d'une régie de transport ;

VU les statuts de la régie de transport de la commune de Liffré ;

VU la délibération 17.255 en date du 15 décembre 2012 relative à la cession du car affecté à la régie de transport

CONSIDERANT l'arrêt de l'activité de transport public de personnes en régie par la ville de Liffré ;

Madame BRIDEL, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée communale qu'en 2012, la Ville de Liffré créait une régie de transport pour son service de transports scolaires et périscolaires des enfants avec affectation d'un véhicule, propriété de la Commune et de moyens humains, salariés de la Commune.

En fin d'année 2017, décision a été prise de procéder à la mise en vente du véhicule mentionné ci-dessus et de confier les prestations jusqu'ici réalisées en régie à une entreprise extérieure spécialisée.

Par conséquent, la régie de transport précédemment créée n'a plus lieu d'être, de même que le budget annexe dédié à cette activité.

Les résultats de clôture de l'exercice 2017 font apparaître un excédent de fonctionnement de 3 996,05 € et un excédent d'investissement de 19 734 €.

BUDGET REGIE DE TRANSPORT						
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 733,17		13 156,00	0,00	18 889,17
Opérations de l'exercice	31 737,12	30 000,00		6 578,00	31 737,12	36 578,00
TOTAUX	31 737,12	35 733,17	0,00	19 734,00	31 737,12	55 467,17
Résultat de clôture		3 996,05		19 734,00		23 730,05

Il est proposé de transférer ces montants de résultats sur le budget principal de la Ville de Liffré.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ABROGE** la régie de transport créée par délibération 12.045 en date du 17 février 2012 ;
- **CLÔTURE** le budget annexe de la régie de transport au 31 décembre 2017 ;
- **VALIDE** les montants des résultats transférés au budget principal.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>27 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>2 excusés :</u> Messieurs Jean-Michel DEBAINS et Nicolas RUBERTI. <u>2 pouvoirs :</u> Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.071

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1 ;

VU la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 107 ;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ». Le CCAS de la ville de Liffré est ainsi concerné et son rapport d'orientations budgétaires a été présenté devant le conseil d'administration le 20 février dernier.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il précède l'élaboration du budget primitif et des décisions modificatives. Le vote du compte administratif clôture de cycle.

Compte tenu du vote du budget primitif 2018 programmé le 13 avril, le présent ROB est proposé afin de permettre au Conseil municipal de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'être informée de la situation financière.

Après échanges et débats, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces orientations budgétaires.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu :

- **ACTE** la tenue et la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2018.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>26 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïc CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés :</u> Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Ronan SALAÛN. <u>3 pouvoirs :</u> Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Ronan SALAÛN (qui a donné pouvoir à Loïc CHESNAIS-GIRARD). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.072

CONVENTION DE BROYAGE CHEZ UN PARTICULIER

VU la convention de broyage des déchets verts chez des particuliers jointe en annexe

Monsieur CLÉRY, adjoint en charge des services techniques, rappelle à l'assemblée communale que la commune a des besoins en paillage bois pour ses massifs et ses pieds d'arbres, qui participe au maintien de la chartre d'entretien des espaces verts sans produits phytosanitaires. Les services techniques de Liffré souhaitent intervenir chez les particuliers afin de broyer les arbres abattus par ceux-ci pour en récupérer les copeaux.

Afin d'encadrer l'intervention des services techniques de la ville de Liffré sur le domaine privé des particuliers de la commune, avec l'accord du propriétaire, un projet de convention est proposé afin de broyer les arbres abattus et sélectionnés sur place et d'en récupérer les copeaux issus du broyage.

La convention est établie avec le propriétaire du terrain pour une durée d'un an, reconductible jusqu'à trois fois par tacite reconduction.

Le service technique aura à sa charge le nettoyage après l'opération de broyage mais n'aura pas la responsabilité de la remise en état du terrain suite aux modifications de terrain générées par le passage des engins.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le contenu de la convention de broyage,
- **AUTORISE** l'intervention des services techniques chez les particuliers dans le cadre de cette convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>26 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés :</u> Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Ronan SALAÛN. <u>3 pouvoirs :</u> Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Ronan SALAÛN (qui a donné pouvoir à Loïg CHESNAIS-GIRARD). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.073

CONVENTION DE DÉVERSEMENT DES MATIÈRES DE VIDANGE AVEC ALZEO

VU le contrat de gestion déléguée par affermage du service public d'assainissement collectif en vigueur et ses avenants ;

VU l'avis de la Commission « Urbanisme, Transition énergétique, Habitat, Commerce, Voirie, Chemins forestiers, Réseaux, Assainissement, Bâtiments, Sécurité publique, Accessibilité » en date du 13 Mars 2018

CONSIDÉRANT que l'entreprise ALZEO réalise des prestations de pompage des matières de vidange, des graisses et de produits de curage, et que l'unique filière locale actuelle de traitement de ces matières est la station de traitement des eaux usées de la collectivité équipée d'ouvrages spécifiques de traitement.

Monsieur CLÉRY, adjoint en charge des services techniques, informe l'assemblée communale que la commune de LIFFRE met à disposition de l'entreprise ALZEO, les installations de réception des matières de vidange, de graisses, de produits de curage et de produits de balayage. La collectivité est, et demeure propriétaire de l'ensemble des équipements de la station de traitement des eaux usées et a confié la gestion de la station à la société SAUR.

La commune de LIFFRE accepte, sous réserve du respect par l'entreprise ALZEO de l'ensemble des clauses techniques, administratives et financières prévues à la convention, annexée à la présente note, le déversement des matières de vidange à la station d'épuration de LIFFRE.

La convention prend effet à la date de signature et s'achève à la date d'expiration du contrat d'affermage passé entre la commune de Liffré et la société SAUR SAS, soit le 31 décembre 2018.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la signature de la convention avec la société ALZEO aux conditions ci-dessus exposées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de déversement des matières de vidange à la station de traitement des eaux usées de LIFFRE, et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le rapporteur,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>26 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés :</u> Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Ronan SALAÛN. <u>3 pouvoirs :</u> Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Ronan SALAÛN (qui a donné pouvoir à Loïg CHESNAIS-GIRARD). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.074

CONVENTION DE DÉVERSEMENT DES MATIÈRES DE VIDANGE A LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LIFFRÉ POUR L'ENTREPRISE ACER

VU le contrat de gestion déléguée par affermage du service public d'assainissement collectif en vigueur et ses avenants ;

VU l'avis de la Commission « Urbanisme, Transition énergétique, Habitat, Commerce, Voirie, Chemins forestiers, Réseaux, Assainissement, Bâtiments, Sécurité publique, Accessibilité » en date du 13 Mars 2018

CONSIDERANT que l'entreprise ACCER 35 réalise des prestations de pompage des matières de vidange, des graisses et de produits de curage, et que l'unique filière locale actuelle de traitement de ces matières est la station de traitement des eaux usées de la collectivité équipée d'ouvrages spécifiques de traitement.

Monsieur CLÉRY, adjoint en charge des services techniques, informe l'assemblée communale que la commune de LIFFRÉ met à disposition de l'entreprise ACCER 35, les installations de réception des matières de vidange, de graisses, de produits de curage et de produits de balayage. La collectivité est, et demeure propriétaire de l'ensemble des équipements de la station de traitement des eaux usées et a confié la gestion de la station à la société SAUR.

La commune de LIFFRE accepte, sous réserve du respect par l'entreprise ACCER 35 de l'ensemble des clauses techniques, administratives et financières prévues à la convention, annexée à la présente note, le déversement des matières de vidange à la station d'épuration de LIFFRE.

La convention prend effet à la date de signature et s'achève à la date d'expiration du contrat d'affermage passé entre la commune de Liffré et la société SAUR SAS, soit le 31 décembre 2018.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la signature de la convention avec la société ACCER 35 aux conditions ci-dessus exposées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de déversement des matières de vidange à la station de traitement des eaux usées de LIFFRE, et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>26 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés :</u> Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Ronan SALAÛN. <u>3 pouvoirs :</u> Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Ronan SALAÛN (qui a donné pouvoir à Loïg CHESNAIS-GIRARD). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.075

SERVITUDE D'ANCRAGE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 16 RUE DE RENNES – Monsieur PRÉVOS

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général des propriétés des personnes publiques ;

VU le code civil ;

VU le permis de construire n°03515217U0008 en date du 13 avril 2017 ;

VU l'avis favorable émis par la commission n°2 réunie le 7 novembre 2017 à la constitution d'une servitude d'ancrage sur la propriété concernée. Cet avis a été renouvelé par cette commission le 13 février 2018 ;

Madame BRIDEL, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée communale que par arrêté de permis de construire n°03515217U0008 en date du 13 avril 2017 a été autorisée la construction de trois logements intermédiaires pour une surface de plancher totale de 147.6 m², 16 rue de Rennes à Liffré. Or, il a été constaté la présence d'un candélabre public devant un emplacement de stationnement projeté et affecté aux logements autorisés.

Après étude sur la faisabilité technique, il a été proposé au pétitionnaire la pose d'une crose murale sur le pignon Nord de sa construction en lieu et place du candélabre existant.

Cette nouvelle construction supportant un éclairage public, il est proposé de constituer une servitude d'ancrage d'éclairage public au profit de la commune. En effet, ces dernières sont constituées pour l'établissement et l'entretien des appareils d'éclairage public posés à l'extérieur des murs ou des façades, donnant sur la voie publique. Elles affectent les propriétés sans entraîner de dépossession définitive de ces dernières.

Le pétitionnaire a accepté par courrier en date du 13 février 2018 de prendre à sa charge les différents travaux et frais annexes nécessaires à la réalisation de la crose et la constitution de la servitude afférente.

La parcelle concernée est la suivante : section BB numéro 271.

Cette servitude permettra de régler les rapports entre la commune et le pétitionnaire voire d'éventuels futurs acquéreurs des propriétés, afin de permettre à la commune d'assurer sans difficulté l'entretien des candélabres.

La parcelle précitée constituera le fond servant.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la constitution d'une servitude d'ancrage d'éclairage public au profit de la commune sur le fond servant suivant section BB n° 271;
- **DIT** que les travaux et frais annexes (notaire ...) seront à la charge du pétitionnaire du permis de construire ou toute autre entité constituée par lui à cet effet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>26 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés :</u> Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Ronan SALAÛN. <u>3 pouvoirs :</u> Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Ronan SALAÛN (qui a donné pouvoir à Loïg CHESNAIS-GIRARD). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.076

LOTISSEMENT DU PENLOUP : NOMS DE RUES

VU le permis d'aménager n°03515217U0001 délivré le 27 septembre 2017 ;

VU les propositions de la commission n°2 réunie le 27 février 2018 ;

CONSIDERANT que le permis d'aménager prévoit la création de 14 nouvelles voies devant être dénommées ;

Madame ROUSSEL-RUCKERT, conseillère municipale en charge du développement des langues régionales, informe l'assemblée communale que le lotissement est réalisé en continuité du lotissement de la Prétais et est longé par l'avenue de l'Europe, voie structurante de ce dernier.

Sur proposition de la commission n°2 réunie le 27 février 2018, il est proposé au Conseil municipal de conserver un thème autour de l'Europe et d'adopter les noms suivants :

- Voie principale : avenue de l'Europe
- Autres voies :
 2. Rue de Riga
 3. Rue de Prague
 4. Rue de Maastricht
 5. Rue de Strasbourg
 6. Rue de Budapest
 7. Rue de Zagreb

8. Rue de Rome
9. Rue de Bruxelles
10. Rue de Luxembourg
11. Rue de Dublin
12. Rue de Séville
13. Rue de Rastede
14. Rue de Tallinn

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition du rapporteur
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>26 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés :</u> Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Ronan SALAÛN. <u>3 pouvoirs :</u> Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Ronan SALAÛN (qui a donné pouvoir à Loïg CHESNAIS-GIRARD). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.077

LOTISSEMENT DE LA BERGERIE : NOMS DE RUES

VU le permis d'aménager n°03515217U0002 délivré le 13 octobre 2017 ;

VU les propositions de la commission n°2 réunie les 30 janvier et 27 février 2018 ;

CONSIDERANT que le permis d'aménager prévoit la création de 8 nouvelles voies devant être dénommées ;

Madame ROUSSEL-RUCKERT, conseillère municipale en charge du développement des langues, informe l'assemblée communale que la commission n° 2 réunie le 30 janvier 2018 a, parmi plusieurs thèmes proposés, choisi celui des noms en gallo pour le lotissement de la Bergerie.

Sur proposition de la commission n°2 réunie le 27 février 2018, il est proposé au Conseil municipal d'adopter les noms suivants :

- Voie principale : rue du Gallo
- Autres voies :
 2. Rue du Pomelle (orge)
 3. Rue de la Castille (groseille)
 4. Rue de la Janique (lande)
 5. Rue du Brou (lierre)
 6. Rue de la Blossse (prunelle)

7. Rue de la Picot (renoncule)
8. Rue du Patou (berger)

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition du rapporteur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>26 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés :</u> Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Ronan SALAÛN. <u>3 pouvoirs :</u> Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Ronan SALAÛN (qui a donné pouvoir à Loïg CHESNAIS-GIRARD). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.078

LOTISSEMENT DE LA PRÉTAIS : CONVENTION DE RÉTROCESSION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT LA PRÉTAIS ENTRE LAMOTTE AMÉNAGEUR LOTISSEUR ET LA COMMUNE DE LIFFRÉ

VU la délibération n°14.223 en date du 15 octobre 2014 approuvant le plan de composition et les conditions de réalisation du lotissement du Domaine de La Prétais,

VU les Permis d'Aménager modificatifs n°3515214U0002M01, n°3515214U0002M02 respectivement en date des 13 Mai 2016 et 27 Septembre 2016,

VU la demande de Permis d'Aménager n°3515214U0002M03 déposée le 12 décembre 2017 actuellement en cours d'instruction,

VU l'avis de la Commission « Urbanisme, Transition énergétique, Habitat, Commerce, Voirie, Chemins forestiers, Réseaux, Assainissement, Bâtiments, Sécurité publique, Accessibilité » en date du 13 Mars 2018

CONSIDERANT que les Permis d'Aménager susmentionnés ont apportés quelques modifications dans la composition présentée dans la délibération n° 14.223,

Monsieur CLÉRY, adjoint en charge à la voirie, informe l'assemblée communale que la société SAS LAMOTTE Aménageurs-Lotisseurs, dont le siège social est situé 5 Bd Magenta à Rennes, a déposé un permis d'aménager pour la réalisation de 192 logements dont 121 logements individuels.

Le permis d'aménager a été délivré le 24 Décembre 2014 et a fait l'objet de modifications en dates des 13 Mai 2016 et 27 Septembre 2016 et en cours d'instruction.

Afin de transférer dans le domaine public communal des voies, réseaux, espaces et équipements communs de cette opération, il convient de conclure avec la commune une convention de rétrocession.

Cette convention prévoit que les espaces et équipements communs du lotissement « Domaine de la Prétais» qui seront rétrocédés à la Commune sont les suivants :

- voirie interne avec espaces communs aménagés
- réseaux divers : eaux usées, eaux pluviales, eau potable, électricité, éclairage public, gaz, télécommunication, fibre optique, soit directement, soit par l'intermédiaire de concessionnaires.

L'aménageur assurera la gestion et l'entretien des espaces verts, des équipements communs, de la voirie, et des réseaux réalisés par lui jusqu'à leur transfert dans le domaine public communal.

La signature d'une convention prévoyant le transfert dans le domaine public permet d'éviter de constituer une association syndicale (article R 442-8 du Code de l'urbanisme).

Le transfert ne pourra avoir lieu que si les travaux ont été exécutés dans les règles de l'art, respectent les législations et règlements en vigueur et sont réceptionnés sans aucune réserve par les services de la ville, les services gestionnaires ou concessionnaires des réseaux.

Outre la signature de la présente convention, le classement dans le domaine public communal sera prononcé par le Conseil Municipal dans le respect des articles du Code général de la propriété des personnes publiques.

Ce transfert sera ensuite constaté par acte notarié et enregistré au service de la publicité foncière aux frais du demandeur.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la signature de la convention avec la société SAS LAMOTTE Aménageurs-Lotisseurs aux conditions ci-dessus exposées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de transfert dans le domaine public communal des voies, espaces et équipements communs, et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>26 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés :</u> Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Ronan SALAÛN. <u>3 pouvoirs :</u> Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Ronan SALAÛN (qui a donné pouvoir à Loïg CHESNAIS-GIRARD). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.079

GARANTIE D'EMPRUNT NEOTOA – PROJET GENDARMERIE

VU les articles L 2252-1 à L 2252-5 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°17.104 en date du 13 juin 2017 donnant un accord de principe pour l'octroi d'une garantie d'emprunt au profit de NEOTOA sur une durée de 30 ans pour un montant de 3 448 753,15€ ;

VU la convention portant sur les conditions de réalisation et de financement du projet de construction de 20 logements par l'OPH NEOTOA ;

CONSIDERANT l'intervention de la commune en matières économique et sociale ;

Madame BRIDEL, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée communale que dans le cadre de la réalisation de la nouvelle caserne de gendarmerie, le bailleur NEOTOA porte la construction des 20 logements afférents à l'opération.

Le Conseil municipal est appelé à accorder la garantie d'emprunt de la commune à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant de 3 448 753,15 € que l'emprunteur doit souscrire auprès de la CDC, selon les caractéristiques financières présentées dans la convention.

Cette garantie est demandée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Dans ce cas, sur notification de l'impayé par lettre simple de la CDC, la collectivité doit s'engager à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

En outre, le Conseil doit également prendre l'engagement de libérer en cas de besoin, pendant toute la durée du prêt, les ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition du rapporteur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>26 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAIËR, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés</u> : Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Ronan SALAÛN. <u>3 pouvoirs</u> : Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Ronan SALAÛN (qui a donné pouvoir à Loïg CHESNAIS-GIRARD). <u>Secrétaire de séance</u> : Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.080

CONVENTION MULTIPARTITE POUR LE PRÊT DE MATÉRIEL COMMUNAL

VU le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L.5211-4-3 ;

VU l'avis de la commission n°2 réunie le 13 février 2018 ;

VU la convention de prêt multipartite jointe en annexe

Madame BRIDEL, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée communale que pour permettre aux collectivités de mutualiser leurs moyens, le code général des collectivités territoriales prévoit, à l'article L.5211-4-3, la mise en place d'une convention de partage des moyens à disposition. Cet article dispose ainsi :

« Afin de permettre une mise en commun de moyens, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut se doter de biens qu'il partage avec ses communes membres selon des modalités prévues par un règlement de mise à disposition, y compris pour l'exercice par les communes de compétences qui n'ont pas été transférées antérieurement à l'établissement public de coopération intercommunale. »

Liffré-Cormier Communauté et ses 9 communes membres dans un esprit de partage et d'entraide, et dans un objectif établi d'économie de moyens et de temps, souhaitent mettre en place un système de mutualisation du matériel communal et intercommunal.

La présente convention est ainsi élaborée afin de permettre à n'importe laquelle des collectivités signataires de mettre à la disposition des autres le matériel recensé dans le respect de la procédure établie.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le contenu de la convention de prêt multipartite,
- **AUTORISE** le prêt de matériel communal indiqué en annexe aux conditions financières établies précédemment,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>26 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAIËR, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés :</u> Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Ronan SALAÛN. <u>3 pouvoirs :</u> Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Ronan SALAÛN (qui a donné pouvoir à Loïg CHESNAIS-GIRARD). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.081

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics, et plus particulièrement l'article 28 relatif aux groupements de commandes ;

VU le projet de convention de groupement de commandes pour la passation du marché de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement collectif ;

VU l'avis favorable de la commission n°2 réunie le 27 février 2018 ;

Monsieur CLÉRY, adjoint en charge des réseaux et assainissement, informe l'assemblée communale que la ville de Liffré a recensé un certain nombre de besoins pour la réalisation de travaux sur ses réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif. Dans une logique de mutualisation, elle a alors proposé à Liffré-Cormier Communauté et aux communes du territoire qui le souhaitent de réaliser des marchés communs de travaux et d'adhérer à la convention de groupement de commandes jointe en annexe.

Il a ainsi été convenu de recourir au dispositif du groupement de commandes prévu à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics.

En effet, le groupement de commandes assure à ses membres une simplification des démarches et une massification des besoins exprimés assurant ainsi aux acheteurs des économies de temps et d'argent.

Le présent groupement de commande est ainsi instauré pour la passation de marchés de travaux à bons de commandes:

- Marché n°1 : travaux sur les réseaux d'eau potable
- Marché n°2 : travaux sur les réseaux d'assainissement collectif

En fonction de ses besoins propres, chaque commune est libre d'adhérer ou non aux marchés communs proposés.

La convention de groupement de commandes prévoit les modalités de fonctionnement du groupement et les missions confiées à la ville de Liffré en tant que coordonnateur pour la passation de ces marchés.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **INDIQUE** que la commune de Liffré adhère au groupement de commandes pour la passation des deux marchés proposés ;
- **APPROUVE** la désignation de la ville de Liffré en tant que coordonnateur du groupement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes jointes en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer l'ensemble des pièces du marché pour lesquelles il adhère au groupement de commandes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>26 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés :</u> Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Ronan SALAÛN. <u>3 pouvoirs :</u> Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Ronan SALAÛN (qui a donné pouvoir à Loïg CHESNAIS-GIRARD). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.082

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) – Transmission de données d'éclairage public –

VU le projet de convention expérimentale entre Liffré-Cormier communauté et la SA ENEDIS en vue de définir les modalités de communication par ENEDIS à Liffré-Cormier communauté des informations visées dans le cadre de l'élaboration de son PCAET et les modalités d'utilisation des informations visées ;

VU l'avis de la commission n°2 réunie le 27 février 2018 ;

Monsieur CLÉRY, adjoint en charge des réseaux et assainissement, informe l'assemblée communale que Liffré-Cormier communauté, dans le but unique d'élaborer, suivre ou réviser le Plan-Climat Air Energie Territorial a besoin de recueillir dans un premier temps des informations commercialement sensibles relatives à la consommation en électricité de l'éclairage public sur le territoire de Liffré.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la transmission de ces données ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>26 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés :</u> Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Ronan SALAÛN. <u>3 pouvoirs :</u> Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Ronan SALAÛN (qui a donné pouvoir à Loïg CHESNAIS-GIRARD). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.083

MODIFICATION DES STATUTS DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE – ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE – AVIS COMMUNAL

VU le code général des collectivités, et plus particulièrement l'article L. 5211-17,

VU l'arrêté préfectoral n°2017-20700 en date du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté, et notamment la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement »,

VU la délibération n°2018/004 en date du 5 février 2018 prise par Liffre-Cormier Communauté

VU l'avis de la commission n°2 réunie le 27 février 2018

Monsieur GENOUEL, conseiller municipal délégué à la ruralité et forêt, informe l'assemblée communale que dans le cadre ses compétences optionnelles, Liffré-Cormier Communauté est compétente en matière de « Protection et mise en valeur de l'environnement ». A ce titre, elle a reçu délégation pour intervenir dans les trois domaines suivants :

- Balisage des circuits de randonnée pédestre, équestre et VTT,
- Mise en valeur et signalétique des espaces naturels et du patrimoine du territoire intercommunal d'intérêt communautaire
- Mise à disposition des communes membres de matériel de désherbage alternatif.

Suite à l'élargissement de son périmètre, Liffré-Cormier Communauté a effectué un état des lieux de son domaine naturel et touristique afin d'avoir une parfaite connaissance de la richesse environnementale de son territoire.

Sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de Saint-Aubin du Cormier, la collectivité assurait l'entretien d'un certain nombre de sentiers de randonnés. Liffré-Cormier Communauté est convaincue qu'un réseau de sentiers entretenu et valorisé permet de découvrir les richesses paysagères et patrimoniales d'un territoire, et contribue ainsi à son attractivité touristique et son développement économique.

Afin de continuer à assurer un entretien de qualité pour ses administrés et harmoniser l'état des sentiers de randonnés ayant un rayonnement pour son territoire, Liffré-Cormier Communauté a par délibération, approuvé la modification ses statuts pour intégrer la compétence « entretien des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire ».

Dans la même délibération, la communauté de communes a reconnu comme sentiers d'intérêt communautaire 11 sentiers pédestre et 8 VTT d'où 65 km d'entretien, ainsi que les sentiers de randonnée du territoire qui sont inscrits dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (à titre indicatif, ceux qui sont désignés en bleu sur la carte jointe en annexe).

Les sentiers d'intérêt communautaire sont les suivants :

- Topoguide pédestre : 34,259 km
 - o Saint Aubin, la médiévale
 - o Balade au Pays du Couesnon
 - o Sur les traces de Chateaubriand
 - o Le meneur de Loups
 - o La balade de Saint Mauron
 - o La lande de la rencontre
 - o La vallée du Couesnon
 - o Les Verrières et l'Aqueduc
 - o La Ronde des Chênes
 - o Les Rotes du Hen Herveu
 - o Sévailles et le pont romain

- Topoguide VTT : 30,801 km
 - o Circuit n°1-Liffré
 - o Circuit n°2-Sud Mi-Forêt
 - o Circuit n°3-Ouest Mi-Forêt
 - o Circuit n°4-Les Maffrais
 - o Circuit n°5-Chasné-sur-Illet
 - o Circuit n°6-Ercé près Liffré
 - o Circuit n°7-Forêt de Liffré
 - o Circuit n°8-La Bouëxière

Il est précisé que le PDIPR ne pourra être modifié par le Département pour ajouter des sentiers de randonnée qu'après validation de Liffré-Cormier Communauté.

Il est par ailleurs rappelé que l'article L. 5211-17 du CGCT dispose « Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. ».

La commune de Liffré doit donc émettre un avis sur la modification des statuts de la communauté de commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la modification des statuts de Liffré-Cormier Communauté afin de compléter la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement », et d'y ajouter l'« Entretien des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire » ;
- **EMET** un avis favorable sur la liste des sentiers reconnus d'intérêt communautaire ;
- **PREND ACTE** des conditions de modification du PDIPR
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>26 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAIËR, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés :</u> Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Ronan SALAÛN. <u>3 pouvoirs :</u> Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Ronan SALAÛN (qui a donné pouvoir à Loïg CHESNAIS-GIRARD). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.084

SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU VOLET 3 DE FONCTIONNEMENT DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE DE LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU les délibérations prises par l'Assemblée Départementales en date du 17 juin 2016, 29 septembre 2016, 16 décembre 2016 et 08 février 2017 ;

CONSIDERANT l'adéquation entre l'action présentée et les priorités d'intervention du Département d'Ille-et-Vilaine, l'accès à la culture pour tous ;

Monsieur DESBORDES, adjoint à la culture, rappelle à l'assemblée communale que la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) charge le Département d'organiser, en qualité de « chef de file », les modalités de l'action commune des collectivités et des intercommunalités pour l'exercice des compétences relatives au Développement des territoires et des infrastructures.

Le Département d'Ille-et-Vilaine réaffirme ainsi son rôle de chef de file de la solidarité territoriale; cet engagement auprès des collectivités se traduit par la mise en place de la 3ème génération des contrats départementaux de territoire (2017-2021).

Une enveloppe globale de 2 016 806 € est ainsi allouée à Liffré-Cormier Communauté pour une programmation d'actions répartie de la façon suivante : 1 682 626 € en investissement (volet 2) et 334 180 € en fonctionnement (volet 3) dans la limite de 66 836 € par an.

Les actions relevant du volet 3 de fonctionnement peuvent être portées par l'intercommunalité, **ses communes membres** ou un tiers privé associatif.

A ce titre, la ville de Liffré a déposé un dossier de demande de subvention pour son action annuelle d'accès à la culture pour tous : spectacle vivant, médiathèque, actions culturelles.

Schéma d'instruction de la demande de subvention

Phase	Portage de l'action	Echéance	Stade de prise en charge
Dépôt du dossier de demande de subvention	Ville de Liffré	31 janvier 2018	Réalisé
Instruction du dossier de demande de subvention	Agence départementale du Pays de Fougères	1 ^{er} trimestre 2018	En cours_demande de complément de dossier
Avis sur le dossier déposé	Comité de pilotage territorial instauré auprès de Liffré Cormier Communauté	30 avril	A venir
Validation de la programmation complète du volet 3 de fonctionnement de l'année 2018	Conseil communautaire de Liffré-Cormier Communauté	Non défini	A venir
Décision définitive sur la programmation complète du volet 3 de fonctionnement de l'année 2018	Conseil départemental d'Ille et Vilaine	Non défini	A venir

Dans le cadre de l'instruction en cours du dossier de demande de subvention déposé, les services départementaux sollicite la transmission d'une délibération du Conseil municipal sollicitant une subvention du Département au titre du volet 3 de fonctionnement du contrat départemental de territoire de Liffré-Cormier Communauté à hauteur de 10 000 € pour son action annuelle d'accès à la culture pour tous.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département au titre du volet 3 de fonctionnement du contrat départemental de territoire de Liffré-Cormier Communauté.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, **le vingt-trois mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 16 mars 2018	<u>26 Présents</u> : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLERY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Denis SAINTILAN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Claire BRIDEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT, Maryvonne THESSIER et Sandra VEILLON.
<u>Date d'affichage :</u>	<u>3 excusés</u> : Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Ronan SALAÛN. <u>3 pouvoirs</u> : Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Ronan SALAÛN (qui a donné pouvoir à Loïg CHESNAIS-GIRARD). <u>Secrétaire de séance</u> : Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.085

MODIFICATION DES STATUTS DU SYMEVAL

VU les articles L5211-5, L5211-20 du Code général des Collectivités ;

VU la délibération du Comité du SYMEVAL en date du 28 février 2018 par laquelle l'assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité la modification de ses statuts ;

CONSIDERANT que les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes, disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces modifications statutaires.

Monsieur CLÉRY, adjoint en charge aux réseaux et assainissement, rappelle à l'assemblée communale que par délibération de son comité syndical en date du 28 février 2018, le Syndicat Mixte des Eaux de la Valière (SYMEVAL) a approuvé :

- Le retrait de la commune d'Argentré du Plessis, en raison de son adhésion au Syndicat Intercommunal des Eaux de Chateaubourg, étant lui-même membre du SYMEVAL. La commune d'Argentré du Plessis ne peut être admise à adhérer au SYMEVAL à double titre
- Les modifications apportées à l'article 2 de ses statuts « objet du syndicat » concernant :
 - o Le transfert de la compétence et des moyens de production d'eau du Syndicat Intercommunal des Eaux de Val d'Izé au SYMEVAL à compter du 01/01/2019.

- La réduction de sa compétence ayant trait à la gestion déléguée des barrages de Haute Vilaine qu'il n'exerce plus d'un commun accord avec le Conseil départemental, propriétaire de ces trois ouvrages,
- Des précisions sur sa compétence en matière d'études préalables, d'actualisation des périmètres de protection des captages d'eau souterraine et de surface situés sur son territoire.

Conformément au courrier en date du 25 septembre 2017, à l'attention de Monsieur le Président du SYMEVAL, il est donc proposé au Conseil Municipal de :

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** le retrait de la commune d'Argentré du Plessis du SYMEVAL ;
- **REFUSE** le transfert de la compétence et des moyens de production d'eau du Syndicat Intercommunal des Eaux de Val d'Izé au SYMEVAL à compter du 1^{er} janvier 2019, en raison notamment d'une absence de connaissance préalable des impacts de cette adhésion sur les membres antérieurs (Communes appartenant à Liffré Cormier Communauté) et d'un potentiel conflit de cette adhésion avec l'étude en cours réalisée par Liffré Cormier Communauté relative à l'identification des modalités optimales d'exercice de la compétence et de son périmètre ;
- **ACCEPTTE** la nouvelle rédaction des statuts proposée et votée par le SYMEVAL sur la réduction de sa compétence ayant trait à la gestion déléguée des barrages de Haute Vilaine et sur les précisions sur sa compétence en matière d'études préalables, d'actualisation des périmètres de protection des captages d'eau souterraine et de surface situés sur son territoire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ